

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 29 |
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 27 |
| Votants : | 29 |

COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS
SEANCE DU 28 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-001

L'an deux mille vingt-six et le samedi vingt-huit mars à onze heures et deux minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne GBIORCZYK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Présents : M. ARNAUD, M. BAREK, Mme BELAICH, Mme CHELLI, M. CLERC, Mme CONQUES, Mme de MARSILLY du VERDIER, Mme DELVALLEE, Mme DUBOIS, M. ESQUER, Mme GBIORCZYK, M. GRIMONT, M. HELAN-CHAPEL, M. KALONJI, M. LAIRD, Mme LECOMTE, Mme LEMAÎTRE, M. LU, M. MANCEAU, M. MARIÉ, M. MESDAGH, M. N'DIAYE, Mme NIOKA, Mme PETERS, M. POLLIEN, Mme THOS, Mme VAUVREY

Absents excusés : Mme SLIMANI a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK, Mme STIZI a donné pouvoir à Mme de MARSILLY du VERDIER

Absent :

Secrétaire de séance : M. MESDAGH

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU les résultats des élections municipales en date du 22 mars 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;
CONSIDERANT que, si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu ;
CONSIDERANT que la majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls ;
CONSIDERANT que ne peut être élu qu'un membre de l'organe délibérant ;
CONSIDERANT que s'est présenté à l'élection du Maire ; Anne GBIORCZYK

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 29

Nombre de blancs : 2

Nombre de nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Madame Anne GBIORCZYK : 25 voix.

Madame Anne GBIORCZYK ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire.

Le Secrétaire,



Fait et délibéré en Mairie, le 28 mars 2026

La doyenne d'âge,

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 077-247700186-20260328-2026-001-DE Date de télétransmission : 29/03/2026 Date de réception préfecture : 28/03/2026 |
|---|

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire,
Anne GBIORCZYK

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 29 |
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 27 |
| Votants : | 29 |

COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS
SEANCE DU 28 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-002

L'an deux mille vingt-six et le samedi vingt-huit mars à onze heures et deux minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne GBIORCZYK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Présents : M. ARNAUD, M. BAREK, Mme BELAICH, Mme CHELLI, M. CLERC, Mme CONQUES, Mme de MARSILLY du VERDIER, Mme DELVALLEE, Mme DUBOIS, M. ESQUER, Mme GBIORCZYK, M. GRIMONT, M. HELAN-CHAPEL, M. KALONJI, M. LAIRD, Mme LECOMTE, Mme LEMAÎTRE, M. LU, M. MANCEAU, M. MARIÉ, M. MESDAGH, M. N'DIAYE, Mme NIOKA, Mme PETERS, M. POLLIEN, Mme THOS, Mme VAUVREY

Absents excusés : Mme SLIMANI a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK, Mme STIZI a donné pouvoir à Mme de MARSILLY du VERDIER

Absent :

Secrétaire de séance : M. MESDAGH

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-2, L.2122-1 et L.2122-2 ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2026, portant élection du Maire et des Adjoint ;

CONSIDERANT que le nombre d'adjoints au Maire de la commune ne peut excéder 30% de l'effectif global du conseil, soit 8 ;

L'exposé de Madame le Maire entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 8.

Votants : 29

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Le Secrétaire,

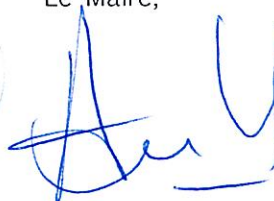


Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire,
Anne GBIORCZYK

Fait et délibéré en Mairie, le 28 mars 2026

Le Maire,



| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 077-217700186-20260328-2026-002-DE Date de télétransmission : 28/03/2026 Date de réception préfecture : 28/03/2026 |
|---|

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 29 |
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 27 |
| Votants : | 29 |

COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS
SEANCE DU 28 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-003

L'an deux mille vingt-six et le samedi vingt-huit mars à onze heures et deux minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne GBIORCZYK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Présents : M. ARNAUD, M. BAREK, Mme BELAICH, Mme CHELLI, M. CLERC, Mme CONQUES, Mme de MARSILLY du VERDIER, Mme DELVALLEE, Mme DUBOIS, M. ESQUER, Mme GBIORCZYK, M. GRIMONT, M. HELAN-CHAPEL, M. KALONJI, M. LAIRD, Mme LECOMTE, Mme LEMAÎTRE, M. LU, M. MANCEAU, M. MARIÉ, M. MESDAGH, M. N'DIAYE, Mme NIOKA, Mme PETERS, M. POLLIEN, Mme THOS, Mme VAUVREY

Absents excusés : Mme SLIMANI a donné pouvoir à Mme GBIORCZYK, Mme STIZI a donné pouvoir à Mme de MARSILLY du VERDIER

Absent :

Secrétaire de séance : M. MESDAGH

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU les résultats des élections municipales en date du 22 mars 2026 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-10 ;

VU la délibération n°2026-001 de ce jour portant élection du Maire ;

VU la délibération n°2026-002 de ce jour déterminant le nombre d'adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que les Adjointes au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, cette obligation ne s'appliquant pas au couple « Maire/Adjoint » ;

CONSIDERANT que, si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité des suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont déclarés élus ;

CONSIDERANT que la majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls ;

CONSIDERANT que s'est présenté à l'élection les listes :

Liste 1 : Tête de liste : Fabienne DE MARSILLY DU VERDIER

Liste candidate :

1) Fabienne DE MARSILLY DU VERDIER

2) Jean-Yves ESQUER

3) Marie-Elise VAUVREY

4) Serge ARNAUD

5) Cathy DELVALLEE

6) Dominique LAIRD

7) Alexandra DUBOIS

8) Christophe POLLIEN

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 077-217700186-20260328-2026-003-DE Date de télétransmission : 28/03/2026 Date de réception préfecture : 28/03/2026 |
|---|

Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 29
Nombre de blancs : 2
Nombre de nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 13

A obtenu :

- Liste 1 – tête de liste : Fabienne DE MARSILLY DU VERDIER : 24 voix.

La liste de Mme Fabienne DE MARSILLY DU VERDIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus Adjoints au Maire :

- 1) Fabienne DE MARSILLY DU VERDIER
- 2) Jean-Yves ESQUER
- 3) Marie-Elise VAUVREY
- 4) Serge ARNAUD
- 5) Cathy DELVALLEE
- 6) Dominique LAIRD
- 7) Alexandra DUBOIS
- 8) Christophe POLLIEN

Le Secrétaire,



Fait et délibéré en Mairie, le 28 mars 2026

Le Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire,
Anne GBIORCZYK